

## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 9 juillet 2024 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

**Etaient présents :**

ANDRE René	BECKER Patrick	MATHIEU Bertrand	HERFELD Marie-Laurence
LUCCHINI Marc	MELEO Guy	POUGET Clémence	POSTAL Olivier
RENAUX Patricia	SCHITZ Denis	SCHNEIDER Brigitte	SCHULTZ Laurent
VEINNANT Bernard	WEIS Mathieu	ZIEGLER Damien	BARILLARO Jérémy
SCHIVRE Marc	DEUTSCH André	HATRI Aïcha	HOLSENBURGER Alexandre
JURCZAK Serge	MEDVES Jean-François	MENTION Fanny	REBSTOCK Alexandra
BALCERZAK Roland	GHAMO Joseph	HERGAT Michel	LORENTZ Maurice
FERRERO Marc	PAQUET Michel	ZENNER Bernard	GUERMANN Bernard
PHILIPPE Lionel	FREYBURGER Julien	FRADELLA Cédric	SEGURA Olivier

**Procurations :**

COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	WEIS Mathieu
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
CORAZZA Jean-Luc	a donné procuration à	JURCZAK Serge
ROBINET David	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
KORMANN Olivier	a donné procuration à	GHAMO Joseph
BAUR Denis	a donné procuration à	HERGAT Michel
RECH Serge	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
BALCERZAK Roland	a donné procuration à	MATHIEU Bertrand (à partir du point 12)
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	PAQUET Michel
ACKER Christine	a donné procuration à	ZENNER Bernard
FATTORELLI Viviane	a donné procuration à	PHILIPPE Lionel
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	FRADELLA Cédric
VETZEL Caroline	a donné procuration à	SEGURA Olivier
TACCONI Pierre	a donné procuration à	SCHIVRE Marc

**Absents excusés :**

KASPAR-COTRUPI Angèle

**Absents non excusés :**

PAULY Elsa

SCHREIBER Roger

BEY Michèle

DEISS Michèle

ENGELMANN Fabien

GRILLO Marie

SCHUTZ Sylvie

BRUSCO Stéphane

ABATE Patrick

La séance débute à 18h13.

Propos liminaire du Président.

Arrivée de M. GUERMANN pendant l'appel.

**POINT 1 :**

Membres en exercice : 58  
Présents : 33  
Procurations : 12  
Absents : 13

Arrivée de M. BECKER avant le point 2.

**POINT 2 :**

Membres en exercice : 58  
Présents : 34  
Procurations : 12  
Absents : 12

**POINT 3 :**

Membres en exercice : 60  
Présents : 35  
Procurations : 13  
Absents : 12

Mme VETZEL ne prend pas part au vote du point 4.

**POINT 4 :**

Membres en exercice : 60  
Présents : 35  
Procurations : 12  
Absents : 12

M. BECKER ne prend pas part au vote du point 5.

**POINT 5 :**

Membres en exercice : 60  
Présents : 34  
Procurations : 13  
Absents : 12

MM. DICK, HOLSENBURGER et JURCZAK ne prennent pas part au vote du point 7.

**POINT 7 :**

Membres en exercice :	60
Présents :	32
Procurations :	12
Absents :	12

MM. DICK et HOLSENBURGER ne prennent pas part au vote du point 8.

**POINT 8 :**

Membres en exercice :	60
Présents :	33
Procurations :	13
Absents :	12

**A PARTIR DU POINT 9 :**

Membres en exercice :	60
Présents :	35
Procurations :	13
Absents :	12

**Points 9 et 10 retirés**

Arrivée de MM. FERRERO et ANDRE pendant le point 12.  
Départ de M. BALCERZAK pendant le point 12.

**A PARTIR DU POINT II-1 :**

Membres en exercice :	60
Présents :	36
Procurations :	13
Absents :	11

La séance se termine à 19h25.

**Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :**

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale Adjointe  
LAMORLETTE Lisa, Directrice de Cabinet  
NABE Kalil, Responsable des Finances  
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citèzen  
GIORDANO Michaël, Chargé de Mission Transport

**POINT I-6 – DELIBERATION N°2024/I-22 - ANNULATION DU CONTENTIEUX  
AVEC LA VILLE DE GANDRANGE**

Par courrier en date du 26 avril 2021, le SMiTU a exprimé son impossibilité de verser la subvention d'un montant de 5 765,45 €. En effet, les travaux ont été effectués avant le vote du Comité Syndical, ce qui était contraire au règlement d'attribution des subventions pour abribus du SMiTU.

La Commune de Gandrange a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif demandant le règlement de la subvention.

Vu la modification du règlement d'attribution permettant à présent d'engager et de réaliser les travaux avant la délibération d'attribution de la subvention prise par le Comité Syndical, le versement ne pourra avoir lieu que postérieurement à la délibération du Comité Syndical et la transmission de tous les documents et justificatifs prévus au règlement.

Il est proposé au Comité Syndical :

- de verser à la Ville de Gandrange la subvention de 5 765,45 €
- de demander à la ville de Gandrange de retirer son contentieux
- d'annuler la procédure en défense du SMiTU

Les crédits sont inscrits au budget 2024

Le Bureau Syndical en date du 27 mai 2024 a donné un avis favorable.

La Commission Technique Réunie en date du 24 juin 2024 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, avec 35 voix pour et 13 abstentions (Mesdames ACKER Christine et LANGMAR Déborah, Messieurs BALCERZAK Roland, BAUR Denis, GHAMO Joseph, HERGAT Michel, KORMANN Olivier, LORENTZ Maurice, MATHIEU Bertrand, PAQUET Michel, RECH Serge, ROBINET David et ZENNER Bernard, le Comité Syndical décide :

- de verser à la Ville de Gandrange la subvention de 5 765,45 €
- de demander à la ville de Gandrange de retirer son contentieux
- d'annuler la procédure en défense du SMiTU

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 11 juillet 2024

